

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 février 2019

ÉCOLE DE LA CONFIANCE - (N° 1629)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 435

présenté par

M. Emmanuel Maquet, M. Pierre-Henri Dumont, M. Viala, M. Rolland, M. Forissier et M. de
Ganay

TITRE

À la fin, substituer au mot :

« confiance »

le mot :

« performance ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Face au déclassement de l'école publique française, la première des ambitions devrait être de rétablir la performance. En effet, en faisant de l'indulgence le point cardinal de notre système éducatif, nous avons négligé le sens de l'effort et de la discipline chez nos élèves. Résultat : l'école française se révèle incapable de remplir son objectif premier, celle de donner à tous un niveau d'instruction garantissant l'égalité des chances.

Le projet de loi prétend rétablir la « confiance ». Mais la confiance ne se décrète pas : pour faire une relation de confiance, il faut être deux. Les parents d'élèves ne feront confiance à l'école que si elle se montre capable, sur le temps long, de remplir des objectifs concrets. La performance recouvre cet objectif. Elle concerne à la fois l'école comme institution et les élèves comme partenaires. L'école de la performance est le préalable à l'école de la confiance. Tel est l'objet du présent amendement.